

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'INSTALLATION
DU JEUDI 17 AVRIL 2014**

Séance du dix-sept avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente

L'année deux mille quatorze, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'installation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure s'est réuni, en la Salle des Augustins à Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, sur la convocation qui lui a été faite le dix avril deux mille quatorze.

Présents (85) : Francis AMPEN – Marc DENEUCHE – Bénédicte CREPEL – Bernard HEYMAN – Catherine DEPLANCKE – Jean-Guy BOMMELAERE – Colette HUS – Sébastien MALESYS – Ghislaine PETITPREZ – Damien DEKNEUDT – Joël DECAT – Bruno DELOBEL – Pascale PAVY – Jean-Luc FACHE – Patricia MOONE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Daniëlle MAMETZ – Bernadette POPELIER – Marc DEHEELE – Brigitte VANHERSEL – Fabrice DUHOO – Sylvain DEVEY (jusqu'à 20 H 00) – Jacques NUNS – Philippe MASQUELIER – Gérard MARIS – Bernard DELASSUS – Bernard DEBAECKER – Béatrice CHARMET – Jean-Pierre BAILLEUL – Christine REYNAERT – Valentin BELLEVAL – Cécilia LECIGNE – Fabrice PERLEIN – Laurence PEENAERT – David LESAGE – Philippe GANTOIS – Jacqueline VANDAELE – Olivier DASSONNEVILLE – Michel LABITTE – Odile SCHRICKE – Pascal DECOOPMAN – Françoise POLNECQ – Jessy HERLEN – Jean-Luc CAPPAERT – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jacques HERMANT – Yves DELFOLIE – Béatrice DESCAMPS – Jérôme DARQUES – Marie-France QUAEGBEUR – Bernard DEBEUGNY – Roger LEMAIRE – Janine JOSSON – Fabrice DELANNOY – Monique GRYSON – David DECOOPMAN – Jean-Claude MICHEL – Dominique DERAY – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Joël FOURNIER – Jean-Pierre DECOOL – Luc EVERAERE – César STORET – Jean-Pierre VARLET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Jean-Pierre DZIADEK – Daniel DOYER – Carole DELAIRE – Jean-Pierre BATAILLE – Anne DECOOL – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Elisabeth GRESSIER – Irène VISTICOT – Jean PRUVOST – Jean-Paul SALOME – Cécile BOUQUET – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELLYNCK

Absents suppléés (2) : Pierre BOURGEOIS par Luc VAN INGHELANDT – Sandrine KEIGNAERT par Sylvain DEVEY (jusqu'à 20 H 00)

Procurations (4) : Sandrine KEIGNAERT à Jean-Pierre DZIADEK (à partir de 20 H 00) - Sabine TRYHOEN à Jean-Pierre BAILLEUL - Pascal CODRON à Roger LEMAIRE - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS

Monsieur Dominique HALLYNCK, Président, prononce le discours suivant :

« Vous me permettez, avant de vous installer en qualité de conseillers communautaires de la Communauté de communes de Flandre Intérieure, de vous dire quelques mots.

Certains d'entre vous se sont étonnés de mon absence lors de la réunion de lundi dernier. C'est une réunion qui n'était pas à mon initiative et ce n'est donc pas moi qui en avais fixé la date et j'étais malheureusement indisponible à cette date.

Si vous êtes là ce soir, c'est d'abord parce que vos concitoyens vous ont élus, au suffrage universel direct pour les communes de plus de 1000 habitants, et indirect pour les communes de moins de 1000 habitants. Mais vous êtes là surtout parce que depuis plusieurs années des élus du territoire se sont battus pour faire émerger une structure intercommunale forte en Flandre Intérieure.

Si au début des années 1990 sont nées les premières communautés de communes, dès la création du pays Cœur de Flandre et l'élaboration de sa Charte de développement durable, un volet sur l'optimisation de l'organisation intercommunale avait été introduit. Ainsi le Pays avait-il lancé une étude de faisabilité puis une étude opérationnelle autour d'un projet de communauté d'agglomération. Malheureusement aucune décision n'avait été prise en raison des élections municipales de 2008 qui approchaient.

Le projet avait toutefois été repris par le sous-préfet de Dunkerque et en 2009 mais la consultation des communes n'avait pas permis de concrétiser ce projet. Malgré cela, 13 communes avaient poursuivi la démarche autour des villes de Bailleul et Hazebrouck afin de débiter, à une plus petite échelle. Malgré les délibérations exprimant la volonté forte des communes de poursuivre, le Préfet n'avait pas validé cette démarche.

Puis est venue la loi sur la réforme de la carte intercommunale et l'intervention de la commission départementale de coopération intercommunale. Après une première proposition qualifiée par le Préfet lui-même d'insatisfaisante ou même d'une situation digne des Balkans, l'amendement que j'ai porté à la CDCI sur le périmètre qui est devenu celui de notre Communauté de communes de Flandre Intérieure a été adopté à la majorité requise des 2/3 des membres de la commission. Malgré le vote très légèrement négatif des conseils municipaux, le Préfet a pris ses responsabilités et a décidé, en l'absence d'autre proposition, d'entériner le schéma de la CDCI et de créer la Communauté de communes de Flandre Intérieure.

Certains ont été d'ardents défenseurs dès le départ de cette grande intercommunalité, d'autres de non moins ardents opposants. D'autres ont, comment dire, changé d'avis sur la question plusieurs fois ... Mais les élus d'aujourd'hui auront TOUS maintenant à gérer cette communauté de communes qui est, j'en suis convaincu, porteuse d'avenir. Je souhaite qu'ils le fassent dans un esprit de consensus qui cherche à associer toutes les sensibilités et non à les opposer.

Des polémiques demeurent : on lit dans la presse que l'on veut abandonner des projets de cathédrale pour héberger les services de la communauté de communes. Mais, je le redis haut et fort, aucun projet à 6 millions d'euros n'a jamais été porté par l'exécutif élu en décembre dernier. Dire le contraire, c'est de la désinformation. S'en servir pour convaincre de nouveaux élus du bien-fondé de sa candidature, c'est de la manipulation.

Pour ce qui me concerne, je suis fier d'avoir servi ma Flandre natale. Je vous souhaite à toutes et tous bon courage ! »

Monsieur le Président procède à l'appel.

Le Conseil est réputé complet.

DESIGNATION DU DOYEN D'AGE : Conformément à l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Président sont assurées par le Doyen d'Age, jusqu'à l'élection du Président.

Madame Jacqueline VANDAELE, Doyenne d'Age, préside donc la séance.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Jacqueline VANDAELE propose Monsieur Valentin BELLEVAL pour assumer la fonction de secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame VANDAELE lance l'appel à candidatures pour les fonctions de scrutateurs.

Sont candidats MM. David DECOOPMAN, Dominique DERAY, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude MICHEL et Mme Françoise POLNECQ.

Leur désignation est accordée à l'unanimité.

DELIBERATION 2014/76 : Election du Président

Le président est élu, par le conseil communautaire, au **scrutin secret** et à la **majorité absolue**.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

En application de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, "à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge".

Le Conseil de Communauté est donc présidé par Madame Jacqueline VANDAELE, Doyenne d'Age.

Les délégués au Conseil de Communauté élus lors des élections des 23 et 30 mars 2014, sont les suivants :

COMMUNES MEMBRES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ARNEKE	AMPEN Francis	PIERENS Gérard
BAILLEUL	DENEUCHE Marc CREPEL Bénédicte HEYMAN Bernard DEPLANCKE Catherine BOMMELAERE Jean-Guy HUS Colette MALESYS Sébastien PETITPREZ VANHEE Ghislaine DEKNEUDT Damien DECAT Joël DELOBEL Bruno PAVY Pascale	
BAVINCHOVE	FACHE Jean-Luc	CUVELIER Jean-Jacques
BERTHEN	MOONE Patricia	DONDEYNE Régis
BLARINGHEM	DUQUENOY Régis	BEAUVOIS Gérard

BOESCHEPE	BOURGEOIS Pierre	VAN INGHELANDT Luc
BOESEGHEM	MAMETZ Danielle	DENIS Laurent
BORRE	POPELIER Bernadette	INGELAERE Pascal
BUYSSCHEURE	DEHEELE Marc	GUILLAIN Romuald
CAESTRE	VANHERSEL Brigitte	DESOUTTER Myriam
CASSEL	DUHOO Fabrice	POTISEK Fédéric
EBBLINGHEM	KEIGNAERT Sandrine	DEVEY Sylvain
EECKE	NUNS Jacques	COSSART Bruno
FLETRE	MASQUELIER Philippe	DUBRUQUE Louis
GODEWAERSVELDE	MARIS Gérard	VERMEULEN Antoine
HARDIFORT	DELIASSUS Bernard	BLOMME Franck
HAZEBROUCK	DEBAECKER Bernard CHARMET Béatrice BAILLEUL Jean-Pierre REYNAERT Christine BELLEVAL Valentin LECIENE Cécilia PERLEIN Fabrice PEENAERT Laurence LESAGE David TRYHOEN Sabine GANTOIS Philippe VANDAELE Jacqueline DASSONNEVILLE Olivier LABITTE Michel SCHRICKE Odile DECOOPMAN Pascal POLNECQ Françoise HERLEN Jessy	
HONDEGHEM	CAPPAERT Jean-Luc	DELAFOSSÉ Christine
HOUTKERQUE	BEVER Samuel	ELLEBOUDET Edith
LE DOULIEU	WALBROU Dominique	DEGRYSE Joël
LYNDE	HERMANT Jacques	DECOUVELAERE Edgard
MERRIS	DELFOLIE Yves	DEROULLERS Patrick
METEREN	DESCAMPS Béatrice	DELANNOYE Jeanne-Marie
MORBECQUE	DARQUES Jérôme QUAEGEBEUR Marie-France	
NEUF-BERQUIN	DEBEUGNY Bernard	OLIVIER Serge
NIEPPE	LEMAIRE Roger JOSSON Janine DELANNOY Fabrice GRYSON Monique CODRON Pascal DECOOPMAN David	
NOORDPEENE	MICHEL Jean-Claude	DEHONDT-BEDAGUE Thierry
OCHEZEELE	DERAY Dominique	VERMEULEN Joël
OUDEZEELE	DEBERT Jean-Luc	DENAES Régis
OXELAERE	DIEUSAERT Stéphane	PHILIPPOT Monique
PRADELLES	FOURNIER Joël	DEBREU Christophe
RENESECURE	DECOOL Jean-Pierre	HUMEZ Jacques
RUBROUCK	EVERAERE Luc	DEWYNTER Didier
SAINTE-MARIE-CAPPEL	VARLET Jean-Pierre	CREPIN Bertrand

SAINT-JANS-CAPPEL	STORET César	DEQUIDT Thierry
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	CAMPAGNE Marie-Madeleine	WEENS Bénédicte
SERCUS	DZIADEK Jean-Pierre	BODDAERT Michel
STAPLE	DOYER Daniel	BODELE Stéphanie
STEENBECQUE	DELAIRE Carole	BOLLIER Colette
STEENVOORDE	BATAILLE Jean-Pierre DECOOL Anne BARET Jean-Luc	
STEENWERCK	DEVOS Joël DEBRUYNE Dorothée	
STRAZEELE	GRESSIER Elisabeth	CASTANEDA-NUNEZ Stéphane
TERDEGHEM	VISTICOT Irène	BEUN Bernard
THIENNES	PRUVOST Jean	DEBLONDE Jean
VIEUX-BERQUIN	SALOME Jean-Paul BOUQUET Cécile	
WALLON-CAPPEL	SMAL Eric	SANBOURG Michèle
WEMAERS-CAPPEL	BARROIS Laurence	VERMEULEN Emmanuel
WINNEZEELE	VANPEENE Anne	DECLERCK Myriam
ZERMEZEELE	KOCH Emidia	MINNE Daniel
ZUYTPEENE	BELLYNCK Christian	HEMELSDAEL Bernard

MM. David DECOOPMAN, Dominique DERAY, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude MICHEL et Mme Françoise POLNECQ, sont désignés scrutateurs.

La Présidente, Doyenne d'Age, Madame Jacqueline VANDAELE, procède au recensement des candidatures pour le poste de Président.

MM. Jean-Pierre BATAILLE, Jessy HERLEN et Michel LABITTE, présentent leur candidature.

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, candidat au poste de Président, prononce le discours suivant :

« Chers collègues,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter ma candidature à la présidence de la CCFI.

Ma candidature n'est pas la candidature d'un homme seul, c'est au contraire celle de toute une équipe, celle d'hommes et de femmes issus des 4 coins de notre territoire, celle d'élus urbains mais aussi ruraux qui ont envie de mettre en synergie leur volonté et leurs compétences au service de notre intercommunalité.

Notre périmètre intercommunal est composé de 50 communes pour un peu plus de 100.000 habitants.

Dans le conseil communautaire réuni aujourd'hui, la moitié des maires, 25 exactement, ne l'étaient pas dans le mandat précédent et 52 délégués sur 88 découvrent également leur mandat communautaire. C'est donc une histoire nouvelle qui va démarrer pour notre très jeune intercommunalité.

Je ne reviendrai pas longuement sur les éléments qui ont concouru à la création de cette intercommunalité si ce n'est pour vous rappeler qu'elle est issue de la fusion de 6 intercommunalités :

- *Mont de Flandre-Plaine de la Lys*
- *Rurale des Monts de Flandre*
- *Pays de Cassel*
- *Pays des Géants*
- *Houtland*
- *Voie Romaine*

et de 3 communes isolées : Hazebrouck, Blaringhem et Wallon-Cappel.

En ce qui me concerne, j'étais plutôt favorable à la création de 2 entités voisines de 50.000 habitants chacune. Consultées à l'époque, la majorité des communes, soit 28 sur 50, avait d'ailleurs dit non à ce périmètre mais la voix de M. le Préfet et celle de la commission départementale de coopération intercommunale en ont décidé autrement.

Dont acte, dès lors il n'était pas question de se recroqueviller et de résister mais au contraire de contribuer à développer une intercommunalité dynamique, ambitieuse mais respectueuse de TOUTES les communes, petites et grandes.

Nous avons eu très peu de temps, moins de 6 mois, pour fusionner nos équipes, pour additionner nos compétences et essayer de comprendre comment nous allons pouvoir démarrer au 1^{er} Janvier 2014. Un travail conséquent a été réalisé tant par les élus que par les services à qui je veux rendre hommage pour l'important travail réalisé mais le temps contraint ne facilitait ni l'écoute ni les explications nécessaires à une bonne compréhension et donc une bonne acceptation par les élus.

Un premier bureau a été élu pour les 3 premiers mois de démarrage mais là encore, avec l'arrivée des élections municipales, il a semblé qu'on ait confondu parfois vitesse et précipitation.

Un budget primitif a été voté le 18 Mars alors que j'avais affirmé qu'il était plus respectueux d'attendre l'arrivée des nouveaux élus et que le délai ultime du 30 Avril nous rendait la chose possible.

Nous avons donc aujourd'hui un budget dont les prévisions de dépenses de fonctionnement ont été réalisées sans recul et pour cause mais surtout des programmes d'investissement qui ont été affichés sans discussion préalable et sans arbitrage de la part des élus; peu importe ce budget pourra être reconfiguré entièrement si nous le décidons collectivement.

En conclusion, je vous propose donc ma candidature à la Présidence de la CCFI avec une méthode et une équipe :

- 1- La méthode sera celle du pragmatisme et de l'écoute
 - *Il faudra tout d'abord faire un état des lieux exhaustif des moyens humains et techniques dont dispose notre jeune intercommunalité.*
 - *Nous devons prioritairement utiliser notre patrimoine existant sans recourir à des acquisitions de bâtiments administratifs nouveaux*
 - *Il faudra ensuite prendre le temps d'expliquer méthodiquement l'exercice des compétences et leurs modalités pratiques ; on ne gèrera pas le développement économique comme les repas à domicile ou les services petite enfance...*
 - *Il faudra enfin écouter l'avis des élus pour appliquer le meilleur service au plus proche de nos concitoyens.*

- 2- Notre action sera dynamique et ambitieuse
 - *Devant la volonté évidente de rendre le plus grand nombre de services à nos populations, EN MAÎTRISANT LA FISCALITÉ, nous devons d'abord être très vigilants dans nos dépenses de fonctionnement courant : moyens généraux, dépenses de personnel, indemnités des élus dont je proposerai, en cas d'élection, la réduction de 100.000€ de l'enveloppe de 243.000€ votée le 18 Mars dernier.*
 - *Nous devons prioritairement axer nos moyens sur le développement économique pour créer de l'emploi et accroître nos ressources fiscales sans recours aux ménages ; ça n'est que cette optimisation positive de la ressource qui nous permettra de créer des services et des équipements nouveaux.*

- 3- *L'équipe qui se propose d'être vos représentants, demain, à la CCFI, est composée d'hommes et de femmes, urbains et ruraux, élus anciens et élus nouveaux, représentatifs de tout le territoire et notamment de toutes les intercommunalités préexistantes mais aussi de la ville d'Hazebrouck.*
Si vous m'écrivez à la présidence de la CCFI, je vous proposerai une équipe composée de 7 vice-présidents et vice-présidentes :
 - *Béatrice DESCAMPS, Maire de Méteren*
 - *Bénédicte CREPEL, Adjointe à Bailleul*
 - *Carole DELAIRE, Maire de Steenbecque*
 - *Roger LEMAIRE, Maire de Nieppe*
 - *Jean-Pierre VARLET, Maire de Ste Marie-Cappel*
 - *Jacques HERMANT, Maire de Lynde*
 - *et enfin Valentin BELLEVAL, Adjoint à d'Hazebrouck mais aussi notre benjamin. »*

Monsieur Michel LABITTE, également candidat au poste de Président, prononce à son tour le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je veux d'abord, en vous saluant, me présenter à vous car je n'ai pas été convié à la réunion d'information destinée aux nouveaux élus ce lundi dernier et pas davantage invité à y intervenir : je suis Michel LABITTE, Conseiller Municipal d'Hazebrouck, Vice-Président sortant de la CCFI.

Contre l'outrance et la désinformation, qui ont prévalu ces dernières semaines, je voudrai rétablir un certain nombre de choses.

Monsieur le Conseiller Régional, Maire de Steenvoorde et candidat à la présidence de la CCFI, vous avez déclaré vous inscrire dans la modernité. Mais il ne suffit pas de le proclamer, pour y être. La modernité dans l'action publique s'exprime dans le respect dû à ses électeurs dans l'exercice du mandat unique. C'est l'honneur de Didier TIBERGHIEN de s'être engagé durant la campagne électorale à n'exercer que le mandat de Maire. C'est l'honneur de Dominique HALLYNCK de s'être engagé à renoncer à son activité professionnelle pour exercer à temps plein son mandat de président de la CCFI. C'est l'honneur de Jean-Pierre ALLOSSERY de renoncer au cumul de ses mandats pour se consacrer à son mandat de député.

La modernité dans l'action politique, c'est pour la Flandre Intérieure la construction de l'identité d'un territoire dans le bassin de vie, dans lequel il s'inscrit. Ce n'est pas l'esprit de revanche des anciennes communautés, qui transparait dans la proposition de votre futur bureau communautaire. Je note que vous avez rassemblé dans l'exécutif, que vous proposez, tous ceux qui se sont opposés à la constitution de ce territoire... On a déjà dit qu'il était un peu monocole... Dominique HALLYNCK et Didier TIBERGHIEN, son premier Vice-président, ont eu la volonté de respecter toutes les sensibilités, qui s'expriment dans ce territoire. Sur les huit membres de l'exécutif sortant constitué au 1er Janvier 2014, je simplifie surement mais il y avait quatre élus de gauche ou de centre gauche et quatre élus de droite ou de centre droite. Sur l'équilibre institutionnel cet exécutif était composé de cinq maires de communes rurales et de trois représentants de communes urbaines. Ce n'était pas le hold-up, qu'on a crié partout. C'était l'image de l'équilibre de notre territoire. Et je m'honore d'avoir travaillé au sein de cet exécutif avec vous, Monsieur le Conseiller Régional et des représentants de votre sensibilité.

Et je veux rappeler ceci contrairement à ce qui a été dit et relayé sur la gouvernance mise en place au 1er Janvier 2014 – Pendant que certains manœuvraient autour de la CDCI pour obtenir le découpage du territoire à leur main, ce fut l'honneur de Dominique HALLYNCK, de Joël DEVOS et de votre serviteur d'avoir animé les groupes de travail au sein desquels s'est construit tout au long de l'année 2013 le consensus, esprit dans lequel Dominique HALLYNCK a poursuivi son action dans les premiers mois de 2014.

Et sans cet état d'esprit volontaire nous n'aurions jamais pu aboutir à ce formidable premier acte concret de la CCFI, qu'est le pacte financier.

La modernité dans l'action politique, consiste à faire preuve de volontarisme dans la mise en œuvre de la réforme territoriale. Le sens de l'histoire, comme l'exemple nous en est déjà donné par nos voisins européens, c'est aller vers un exercice des compétences plus intégré sur un territoire, qui dépasse l'échelle de la commune. Nous ne pouvons pas revenir en arrière. Si nous ne faisons pas preuve de volonté politique, la loi nous y contraindra. C'est le sens de l'évolution de notre organisation territoriale, qui l'exige pour une meilleure efficacité de l'action locale et pour une gestion plus économe des finances publiques.

A l'heure de la réduction des dotations de l'Etat, pourquoi la Flandre Intérieure ne s'inviterait-elle pas à la table des plus grands pour bénéficier des aides réservées aux collectivités plus intégrées ? Notre territoire, à force de résister à la marche de l'histoire a déjà perdu plusieurs dizaines de millions d'euros. Je le redis, il faut aller vers la Communauté d'Agglomération avant qu'on nous y contraigne sans bénéfice des dotations majorées.

La cohérence du développement de notre territoire exige également qu'en matière d'urbanisme et d'habitat nous mettions en œuvre une politique de territoire, pas une politique communale. C'est à l'échelle du territoire, que doit s'exprimer la solidarité pour assurer un logement digne pour tous. De ce point de vue a été donnée en exemple la démarche de Michel GILLOEN avec des maires comme Joël DEVOS ou Jocelyne DUEZ, que je salue aussi pour leur engagement dans la construction de la CCFI.

Je ne reviens pas sur l'argumentation, que nous avons développée dans les mois précédents sur l'intérêt de positionner le siège de la CCFI sur le territoire de la ville-centre. Ce n'est pas parce que l'A25 relie Lille à Steenvoorde, que le siège doit se trouver à Méteren. S'il faut des travaux à Batiform à Hazebrouck, il en faudra aussi à Méteren. Sur ce point je confirme que le chiffre avancé de 6 millions d'Euros de travaux est une manipulation. Il faut assurer l'accueil et les meilleures conditions de travail et de mobilité au personnel de la CCFI.

A nos collaborateurs des anciennes communautés de communes, je veux rendre hommage pour leur investissement dans ce formidable travail collectif de construction de cette CCFI. Ils ont été très sollicités et ont tous fait preuve de loyauté y compris dans la période précédant la création de la CCFI.

J'ajoute que la période dans laquelle nous inscrivons notre action future exige que nous assurions pour les habitants de notre territoire comme pour le personnel de la CCFI une mobilité qui limite l'intervention automobile. Il faut au plus vite garantir la réalisation des pôles gare de Bailleul et d'Hazebrouck.

Enfin je formule le vœu que le travail initié au sein des commissions thématiques réunies depuis le 1er Janvier et qui s'est déroulé dans un véritable esprit constructif ne soit pas remis en cause. Il en va du développement économique de notre territoire, de la préservation de l'emploi de nos habitants comme de la généralisation des services, que nous leur devons mais aussi du développement culturel de la Flandre Intérieure, qui sera la marque de son image.

Vous aurez compris que l'idée, que je porte du développement de notre territoire n'a rien à voir avec celle qui se prépare ; c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous proposer ma candidature.

Les citoyens de Flandre Intérieure attendent des résultats concrets de ce bel outil que nous avons construit ensemble. »

Monsieur Jérôme DARQUES indique qu'il n'est pas candidat mais désire réagir sur ce qui se dit à droite et à gauche.

Il pense que la CCFI est un outil pour le territoire et les communes et non un outil politique.

Il pense que l'âme et la force de la France est de sauver ses clochers. La Belgique n'est pas dans le même état d'esprit.

Il tient à rendre hommage à Dominique HALLYNCK. Il peut, selon lui, être critiqué pour ses choix mais pas pour le travail réalisé. Il a fait un « boulot de fou ». Il était d'accord avec lui sur le périmètre. Il a selon lui particulièrement bien bossé.

Monsieur Jérôme DARQUES demande qu'on l'applaudisse.

Il précise ensuite qu'il a plein d'idées pour le futur, même s'il n'est pas dans l'exécutif. C'est un choix délibéré. Il précise ensuite qu'il apporte son soutien à la candidature de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE.

Monsieur Jessy HERLEN fait acte de candidature.

Il indique que si l'intercommunalité démarre avec de bonnes intentions, certaines autres intercommunalités sont un échelon de coût et de clientélisme. Il est nécessaire de régler les problèmes de compétences. Cette intercommunalité doit être proche des citoyens et pas trop coûteuse.

Il invite à une mutualisation des moyens, à une baisse de la CFE et à un audit complet des ressources humaines.

Il regrette la « folie des grandeurs » de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE avec son projet de piscine nouvelle à Steenvoorde.

Cette élection lui semble importante, car l'exécutif élu le sera pour 6 ans.

La Présidente, Doyenne d'Age, invite les conseillers à élire le Président par vote à bulletins secrets :

1^{er} tour de scrutin (majorité absolue)

- nombre de votants	: 88	
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 88	
- bulletins blancs	: 2	
- bulletins nuls	: 1	
- suffrages exprimés	: 85	
- majorité absolue	: 43	
- ont obtenu :		
- M. Jean-Pierre BATAILLE	: 59	:
- M. Michel LABITTE	: 22	:
- M. Jessy HERLEN	: 2	:
- M. Jean-Pierre BAILLEUL	: 2	:

En conséquence, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE est élu Président, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE trouve la symbolique, 59 voix, sympathique.

Monsieur le Président tient à rendre hommage à sa maman, à l'esprit combatif qu'elle lui a inculqué, même si parfois il est nécessaire de le tempérer.

Il tient à rassurer Monsieur Michel LABITTE, en lui affirmant qu'il sera toujours le bienvenu dans les travaux engagés par la CCFI.

Il précise à Monsieur Jessy HERLEN qu'il n'y aura pas de piscine tant que la CCFI n'en aura pas les moyens.

Il salue Monsieur FICHEUX, nouveau Président de la CCFL, et le félicite pour son élection. C'est rare dans la vie politique d'avoir une même passion, une même envie de travailler ensemble. Il estime qu'il n'y a pas de suprématie entre les deux intercommunalités, et que leur amitié va permettre de tisser des liens et de rapprocher les territoires.

Il ouvrira autant de chantiers que les élus de la CCFI voudront porter.

Il souhaite que demain, l'on dise que ce qui est fait c'est grâce à l'intercommunalité et non à cause de l'intercommunalité.

Il déclare « demain, nous serons heureux collectivement », et désire que demain, l'intercommunalité soit celle vers qui on veut se tourner.

Il se dit surpris que les délibérations pour le vote des taux soient mises à l'ordre du jour, et décide de les retirer.

Il invite tous les conseillers communautaires à la commission finances du 22/04 matin. Cette commission sera l'occasion de reprendre toutes ces questions de fiscalité en direct et se tiendra à la salle des fêtes de Steenvoorde.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 29/04.

Il tient enfin à saluer son parrain politique, Monsieur Jean-Pierre DECOOL. Il le remercie pour son soutien et sa présence.

Il précise qu'il est favorable à la délocalisation des conseils dans les communes.

Monsieur Michel LABITTE remercie Monsieur le Président, les collègues qui ont voté pour sa candidature, et il présente ses félicitations au nouveau Président.

Il rappelle que l'expression des 22 est le ¼ des élus communautaires et qu'il sera nécessaire d'en tenir compte dans les décisions.

DELIBERATION 2014/77 : Composition du Bureau

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de la Communauté de Communes est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-présidents est librement fixé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de celui-ci, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Il vous est proposé :

- o de fixer le nombre de postes de Vice-Présidents à 7.

Les délégations accordées par le Président aux Vice-Présidents seront réparties comme suit :

Vice-Présidents	Délégations accordées
1 ^{er} Vice-Président	Aménagement - Urbanisme – Habitat - Travaux
2 ^{ème} Vice-Président	Environnement – Ordures Ménagères – Transition Energétique
3 ^{ème} Vice-Président	Développement Economique – Culture - Tourisme
4 ^{ème} Vice-Président	Harmonisation des Compétences – Relations Institutionnelles et Associatives
5 ^{ème} Vice-Président	Petite Enfance - Jeunesse – Action Sociale – Ressources Humaines
6 ^{ème} Vice-Président	Voirie - Agriculture
7 ^{ème} Vice-Président	Grands projets – Communication

- o d'arrêter la composition du Bureau comme suit :

- Le Président
- 7 Vice-Présidents

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2014/78 : Election des Vice-Présidents

Par délibération 2014/77, le Conseil de Communauté a décidé de fixer le nombre de membres du Bureau à 8, soit :

- Le Président,
- 7 Vice-Présidents.

MM. David DECOOPMAN, Dominique DERAY, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude MICHEL et Mme Françoise POLNECQ, sont désignés scrutateurs.

Le Président invite les conseillers à procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président au scrutin secret.

Il procède au recensement des candidatures.

Madame Béatrice DESCAMPS présente sa candidature.

Madame Béatrice DESCAMPS remercie tout d'abord les conseillers communautaires. Elle indique ensuite que sa délégation est transversale avec le développement économique, l'environnement et la voirie, entre autres. Les premiers travaux concerneront la révision du SCOT en collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre et la Communauté de Communes Flandre-Lys, la préparation de l'instruction du droit des sols sur tout le territoire, et enfin l'élaboration du PLU intercommunal si les élus confortent qu'ils souhaitent ce document, sur lequel elle confirme son scepticisme.

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 88
- bulletins blancs : 8
- bulletins nuls : 4
- suffrages exprimés : 76
- majorité absolue : 39
- ont obtenu :
 - Mme Béatrice DESCAMPS : 66 voix
 - M. Joël DEVOS : 6 voix
 - M. Joël DECAT : 1 voix
 - M. Jean-Pierre BAILLEUL : 1 voix
 - M. Philippe GANTOIS : 1 voix
 - M. Michel LABITTE : 1 voix

En conséquence, Madame Béatrice DESCAMPS, est proclamée élue 1^{ère} Vice-Présidente, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

Le Président invite les conseillers à procéder à l'élection du 2^e Vice-Président, au scrutin secret.

Il procède au recensement des candidatures.

Monsieur Roger LEMAIRE présente sa candidature.

Il prononce le discours suivant :

« Je m'appelle Roger LEMAIRE, 68 ans, marié, 3 enfants, retraité, maire de Nieppe. Auparavant, conseiller municipal d'opposition depuis 6 ans, j'ai œuvré activement notamment pour empêcher Nieppe de rejoindre LMCU et rester dans la CCFI (dans le périmètre actuel). De formation ingénieur civil, j'ai eu à pratiquer une animation transversale toutes usines de montage au sein d'une direction centrale d'un grand groupe industriel français. J'ai donc une aptitude à assurer une fonction centrale, plutôt technique, et tournée vers l'avenir. Les valeurs que je veux mettre en œuvre dans les missions qui me seront confiées : Intégration, appropriation, écoute, solidarité, construire ensemble... »

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 88
- bulletins blancs : 7
- bulletins nuls : 4
- suffrages exprimés : 77
- majorité absolue : 39
- ont obtenu :
 - M Roger LEMAIRE. : 62 voix

- M. Joël DEVOS : 4 Voix
- M. Michel LABITTE : 3 voix
- Mme Pascale PAVY : 3 voix
- M. Joël DECAT : 2 voix
- M. Bruno DELOBEL : 1 voix
- M. Bernard DELASSUS : 1 voix
- Mme LECIGNE Cécilia : 1 voix

En conséquence, Monsieur Roger LEMAIRE est proclamé élu 2^e Vice-Président, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

Le Président invite les conseillers à procéder à l'élection du 3^e Vice-Président, au scrutin secret.

Il procède au recensement des candidatures.

Madame Béatrice CREPEL présente sa candidature.

Elle prononce le discours suivant :

« Merci Monsieur le Président de m'accorder votre confiance.

Je présente aujourd'hui à vos suffrages ma candidature pour la vice-présidence en charge du développement économique, du tourisme et de la culture au sein de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Monsieur Marc DENEUCHE, nouveau Maire de Bailleul, n'a pas souhaité se présenter à cette fonction pour des raisons qui l'honorent : se consacrer uniquement à sa ville de Bailleul comme il l'avait annoncé au cours de sa campagne électorale.

Pour mener à bien notre mission, nous allons nous appuyer en premier lieu sur les compétences techniques existantes au sein même de la CCFI, mais aussi sur l'agence de développement économique de Flandre Intérieure et sur les compétences des consulaires (chambre des métiers, du commerce et de l'agriculture).

Notre objectif est de proposer un développement économique concerté sur le territoire, générateur d'emplois, tout en respectant notre ruralité.

L'enjeu est d'importance car, il nous permettra d'une part, d'asseoir la fiscalité de notre intercommunalité sur un socle plus large d'entreprises tout en contenant la fiscalité des ménages de notre territoire ; et d'autre part de retrouver à terme une attractivité économique avec tous ses effets vertueux induits.

Cette intercommunalité est une chance que nous devons aborder avec pragmatisme et concertation ; c'est dans ce sens que je souhaite exercer les fonctions pour lesquelles je présente ma candidature auprès de vous, Mesdames et Messieurs les Elus. »

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 88
- bulletins nuls : 3
- bulletins blancs : 5
- suffrages exprimés : 80
- majorité absolue : 41
- ont obtenu :
 - Mme Bénédicte CREPEL. : 63 voix
 - M. Joël DEVOS : 5 voix
 - M. Michel LABITTE : 4 voix
 - Mme Pascale PAVY : 2 voix
 - M. Bernard DEBEUGNY : 1 voix
 - M. Joël DECAT : 1 voix

- M. Pascal DECOOPMAN : 1 voix
- Mme Patricia MOONE : 1 voix
- Mme Françoise POLNECQ : 1 voix
- Mme Jacqueline VANDAELE : 1 voix

En conséquence, Madame Béatrice CREPEL est proclamée élue 3^e Vice-Présidente, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

Le Président invite les conseillers à procéder à l'élection du 4^e Vice-Président, au scrutin secret.

Il procède au recensement des candidatures.

Monsieur Jean-Pierre VARLET présente sa candidature.

Il prononce le discours suivant :

« Ma délégation s'articulera autour de deux missions : l'harmonisation des compétences et les relations institutionnelles.

1. *L'harmonisation des compétences est un sujet conceptuellement simple. Nos anciennes communautés n'avaient pas toutes les mêmes compétences et les mêmes compétences pouvaient être exercées différemment. Il est nécessaire d'harmoniser ces compétences pour fin 2015.*

Pratiquement, la question est complexe, compte tenu des paramètres à prendre en compte et de leur interaction.

1. *L'intégration des 3 communes isolées.*
2. *Les attentes des habitants de notre territoire en matière de services.*
3. *La situation actuelle de nos moyens en ressources humaines, en équipements, en locaux... et bien évidemment l'aspect financier des évolutions envisagées ainsi que les contraintes budgétaires.*

Je vous proposerai une méthode de travail en 3 points :

Que chaque collègue ait le même niveau d'information sur la situation actuelle des compétences.

Ensuite, nous travaillerons ensemble en appliquant un processus décisionnel qui a fait ses preuves :

- *Identification des problèmes qui se présentent,*
- *Elaboration des solutions possibles,*
- *Analyse de ces solutions et un choix à préconiser.*

Enfin, la décision finale sera prise bien évidemment par le conseil de communauté.

3 principes guideront notre démarche :

- *Débattre librement, dans la clarté et la transparence.*
- *S'interdire toute prise de position a priori.*
- *Avoir la volonté d'aboutir à une coopération intercommunale authentique, équitable et pérenne.*

J'ai la conviction qu'ensemble, nous parviendrons pour, fin 2015, à remplir notre contrat.

4. *Notre communauté de communes est une jeune entité qui a et qui développera des relations avec trois grandes catégories d'institutions :*

Les services de l'état, des collectivités territoriales, région, département, communautés de communes voisines, les partenaires syndicats ou les associations dans lesquels la communauté de communes est représentée, les associations du territoire et extraterritoriales, ainsi qu'avec toutes les structures avec lesquelles nous avons à établir des liens.

Je tiens à préciser 3 choses :

Je n'aurai pas l'exclusivité des relations avec les organisations que j'ai citées.

J'utiliserai à bon escient les relations que j'ai pu établir dans le cadre de mes précédentes responsabilités, président du Pays des Moulins, membre du CA du GECT, etc.

Je serai très modestement, mais efficacement, une sorte d'interlocuteur privilégié, un point d'entrée, l'interface entre mes collègues de l'exécutif et nos partenaires extérieurs. »

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 88
- bulletins blancs : 1
- bulletins nuls : 2
- suffrages exprimés : 85
- majorité absolue : 43
- ont obtenu :
 - M. Jean-Pierre VARLET : 68 voix
 - M. Michel LABITTE : 4 voix
 - Mme Françoise POLNECQ : 3 voix
 - M. Jean-Pierre BAILLEUL : 2 voix
 - M. Pierre BOURGEOIS : 2 voix
 - Mme Danielle MAMETZ : 2 voix
 - M. Joël DEVOS : 1 voix
 - M. Pascal DECOOPMAN : 1 voix
 - M. Fabrice DUHOO : 1 voix
 - Mme Pascale PAVY : 1 voix

En conséquence, Monsieur Jean-Pierre VARLET est proclamé élu 4^e Vice-Président, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

Le Président invite les conseillers à procéder à l'élection du 5^e Vice-Président, au scrutin secret.

Il procède au recensement des candidatures.

Madame Carole DELAIRE et Monsieur Pierre BOURGEOIS présentent leur candidature.

Madame Carole DELAIRE est candidate au poste de 5^{ème} Vice-Présidente en charge des ressources humaines, de la jeunesse et de l'action sociale.

Elle connaît le chantier que représentent les ressources humaines. Elle a été, dès la constitution de la CCFI, à la rencontre de tous les personnels. Elle est convaincue de la nécessité de mettre en place un cadre.

Concernant l'enfance, les modes de prises en charge et d'animation ne sont pas uniformes, avec des pratiques très variées sur les différents territoires.

Elle constate que cette hétérogénéité est également vraie en matière de portages de repas.

Elle veut travailler pour déterminer quels services publics, quelle politique de l'action sociale, les élus du territoire veulent mettre en place, dans quelles mesures et à quelles échéances.

Monsieur Luc VAN INGHELANDT précise que Monsieur Pierre BOURGEOIS est candidat.

Il occupait déjà cette fonction à la Communauté Rurale des Monts de Flandre, et estime que les projets développés sont une réussite, et appréciés par toute la population.

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 88
- bulletins blancs : 5
- bulletins nuls : 1
- suffrages exprimés : 82
- majorité absolue : 42
- ont obtenu :
 - Mme Carole DELAIRE : 60 voix
 - M. Pierre BOURGEOIS : 21 voix

- Mme Françoise POLNECQ : 1 voix

En conséquence, Madame Carole DELAIRE est proclamée élue 5^e Vice-Présidente, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

Le Président invite les conseillers à procéder à l'élection du 6^e Vice-Président, au scrutin secret.

Il procède au recensement des candidatures.

Monsieur Jacques HERMANT présente sa candidature.

Il prononce le discours suivant :

« Chers collègues, bonsoir à tous,

Je me nomme Jacques HERMANT, je suis le maire de la commune de Lynde et j'étais le président de la Communauté de Communes de l'Houtland.

Je sollicite vos suffrages pour le poste de 6^{ème} Vice-Président chargé de la voirie et de l'agriculture.

Chacun de nous sait que les voiries sont indispensables à la vie quotidienne de nos concitoyens.

Comme vous, je suis convaincu que le développement économique passe, entre autres, par des voies de circulation en bon état et sécurisées.

Je serai à votre écoute et ensemble, nous mettrons en place, un service d'entretien et de maintenance où les maires de chaque commune seront les premiers concernés.

Je suis maire et je sais notre responsabilité en cas d'accident.

Je considère qu'un maire est à même de juger de la dangerosité de la présence d'un obstacle sur une voie de circulation et de faire procéder, en accord avec les services de la CCFI, à sa suppression avant qu'un accident ne se produise.

Une commission de délégués à la voirie sera constituée et étudiera les programmes de réfection des voiries.

Sur proposition de la commission, ce sera le conseil communautaire, donc vous qui déciderez des priorités de travaux.

Maire rural, je suis en contact permanent avec les agriculteurs et connais une grande partie de leurs demandes.

Là encore, pour ce volet important de notre territoire, nous pourrions constituer une commission agricole à l'écoute de tous les exploitants et propriétaires du foncier.

Je serai le relais auprès de la CCFI pour répondre à leurs attentes concernant : les haies, les mares, les curages de fossés etc.

Voilà ce que je voulais vous dire avant que vous exprimiez votre choix. »

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 88
- bulletins blancs	: 5
- bulletins nuls	: 3
- suffrages exprimés	: 80
- majorité absolue	: 41
- ont obtenu :	
- M. Jacques HERMANT	: 58 voix
- M. Michel LABITTE	: 6 voix
- M. Joël DEVOS	: 5 voix
- Mme Elisabeth GRESSIER	: 2 voix
- M. Joël DECAT	: 2 voix
- M. Jean-Pierre BAILLEUL	: 1 voix
- M. Pierre BOURGEOIS	: 1 voix

- M. Jean-Luc DEBERT : 1 voix
- M. Stéphane DIEUSAERT : 1 voix
- M. Daniel DOYER : 1 voix
- Mme Danielle MAMETZ : 1 voix
- M. Gérard MARIS : 1 voix

En conséquence, Monsieur Jacques HERMANT est proclamé élu 6^e Vice-Président, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

Le Président invite les conseillers à procéder à l'élection du 7^e Vice-Président, au scrutin secret.

Il procède au recensement des candidatures.

Monsieur Valentin BELLEVAL présente sa candidature.

Il prononce le discours suivant :

*« Mesdames, Messieurs les élus,
Chers collègues,*

C'est avec beaucoup d'humilité que je prends la parole devant vous, conscient des riches actions que certains d'entre vous ont déjà mené au service des habitants de Flandre Intérieure durant de longues années.

Ce sentiment d'humilité est d'autant plus grand que j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Je tiens à remercier M. le Maire d'Hazebrouck pour la confiance sans faille qu'il m'apporte. Sachez que le rejoins pleinement dans la ligne politique qu'il a défendu durant la campagne, à savoir faire d'Hazebrouck une ville centre de cette intercommunalité, mais une ville centre respectueuse de ses partenaires, respectueuse des élus en ne revendiquant pas la présidence de cet EPCI. Je tiens à renouveler ma sincère fidélité, mon admiration pour un maire au service des hazebrouckois, rien que des hazebrouckois, qui tient sa promesse et qui a l'audace de faire confiance à la jeunesse.

Je remercie Jean-Pierre BATAILLE, notre nouveau Président, qui m'apporte toute sa confiance et qui souhaite travailler dans l'esprit que je pense être le bon pour notre intercommunalité, à savoir la recherche du consensus, du dialogue.

Si vous m'accordez votre confiance, soyez assurés que je ferai le nécessaire afin d'insuffler un dynamisme réel au cœur de nos grands projets d'avenir. Soyez convaincus qu'il ne s'agira pas d'une vice-présidence chargée de centraliser les projets sur la seule commune d'Hazebrouck, ces grands projets dépassent la seule commune d'Hazebrouck, ces grands projets dépassent le cadre révolu de nos politiques de clochers, ils doivent s'inscrire dans le cadre de notre nouveau bassin de vie.

Nos priorités sont toutes tracées :

- *La mobilité au sein de notre territoire*
- *L'intermodalité au sein de nos principaux pôles d'échange*
- *Le développement de nos infrastructures culturelles et sportives tant dans nos communes urbaines que rurales*
- *Le développement du numérique*
- *La priorité donnée au volet santé qui devient une nécessité pour nos populations.*

A l'heure où la mise en place de notre établissement public est subie par les populations, il est évident que notre communication sera une clé de voûte de la réussite de notre entreprise. N'oublions pas que cette intercommunalité n'a pas été faite pour ses élus, elle est faite pour nos populations. Je veux que chacun puisse voir cette nouvelle strate commune une chance, plus que comme une simple case sur leur feuille d'impôt.

Vous l'avez compris, je me présente fort de la représentation des 22 000 hazebrouckois, soit 22 % de la population de notre communauté de communes, chiffre qui légitime à lui seul la présence hazebrouckoise au sein de cet exécutif.

Je me présente hazebrouckois mais pour incarner l'intérêt communautaire, tout l'intérêt communautaire et rien que l'intérêt communautaire en m'inscrivant en droite ligne de la volonté de Bernard DEBAECKER et de Jean-Pierre BATAILLE, celle d'une intercommunalité au service de la ruralité, dont Hazebrouck doit être le moteur, un moteur créateur d'initiative rurale, à votre service pour les 6 années à venir.

Merci pour votre écoute, et sachez que je suis fier et honoré d'appartenir à votre assemblée.

D'avance merci pour votre confiance. »

Monsieur le Président constate que le talent n'attend pas le nombre des années. Il se positionne comme un soutien ardent de cette candidature.

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 88
- bulletins blancs : 3
- bulletins nuls : 3
- suffrages exprimés : 82
- majorité absolue : 42
- ont obtenu :
 - M. Valentin BELLEVAL : 61 voix
 - M. Joël DEVOS : 4 voix
 - M. Gérard MARIS : 3 voix
 - M. César STORET : 3 voix
 - M. Michel LABITTE : 2 voix
 - Mme Danielle MAMETZ : 2 voix
 - M. Jean-Pierre BAILLEUL : 1 voix
 - M. Jean-Luc DEBERT : 1 voix
 - M. Bruno DELOBEL : 1 voix
 - Mme Catherine DEPLANCKE : 1 voix
 - Mme Elisabeth GRESSIER : 1 voix
 - Mme Odile SCHRICKE : 1 voix
 - Mme Irène VISTICOT : 1 voix

En conséquence, Monsieur Valentin BELLEVAL est proclamé élu 7^e Vice-Président, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

Clôture de la séance à 22 H 00

Le secrétaire de séance,

Valentin BELLEVAL

